

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <hr/> <p>VILLE DE BETHEMONT-LA-FORET</p> <p>Département du Val d'Oise</p> <p>Arrondissement de Pontoise</p> <p>Canton de Domont</p> <hr/> <p><u>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</u> <u>DU CONSEIL MUNICIPAL</u></p>	<p>Délibération n°: 043-2025</p> <p>Du : 11 décembre 2025</p> <p>Nombre de Conseillers : en exercices : 11 présents : 9 pouvoir : 1 votants : 10</p> <p>Date de la convocation : 5 décembre 2025</p>
--	---

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Didier Dagonet, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Didier Dagonet, Maire,
Madame Isabelle Oger, Adjointe au Maire,
Messieurs Thierry Vincent, Michel Monteiro, Adjoints au Maire,
Mesdames Béatrice Brun, Malvina Boquet, Sophie Papon, Conseillères Municipales,
Messieurs Bernard Gourdy, Jean-Baptiste Rouault, Patrice Glandières, Conseillers Municipaux,

ETAIT ABSENT AYANT DONNE POUVOIR :

Monsieur Michel Monteiro, Adjoint au Maire donne pouvoir à Madame Isabelle Oger,

ETAIT ABSENTE EXCUSEE :

Madame Morgane Auger,

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Jean-Baptiste Rouault, Conseiller Municipal,

Objet : Aménagement hydro-écologique d'un terrain communal à Béthemont-la-Forêt,
Autorisation de signer le marché de Maitrise d'Œuvre pour le lot Espaces verts,

Sur le rapport de Monsieur Didier Dagonet, Maire,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Commande Publique,

Vu, la délibération du Conseil Municipal n°020 - 2025 du 1^{er} juillet 2025 relative à la signature d'une convention avec le S.I.A.R.E, portant sur la création d'un groupement de commandes pour une mission de maîtrise d'œuvre,

Considérant, la nécessité de recourir à un maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement hydro-écologique et paysager du fond de la vallée du ruisseau du lavoir à Béthemont-La-Forêt ;

Considérant, qu'une consultation a été lancée le 1er septembre 2025,

Considérant, que 3 offres ont été remises dans les délais prescrits,

Considérant, qu'à l'issue de l'analyse des offres, la proposition de la société ARTELIA apparaît comme économiquement la plus avantageuse et répond de manière satisfaisante aux besoins du SIARE et de la ville de Béthemont-La-Forêt,

Considérant, qu'à l'issue de l'attribution du marché, chaque membre signe ensuite, chacun pour ce qui le concerne, le marché et s'assure de sa bonne exécution (à la fois technique et financière),

Considérant, que le montant de cette offre, pour la partie de la commune de Béthemont-la-Forêt, se chiffre à 55 202,40 € HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Résultats des votes	Pour	Contre	Abstention
Nombre de voix	10	-	-

Autorise, Monsieur le Maire à signer le marché public visé en objet avec la Société ARTELIA, domiciliée 16 rue Simone Veil à Saint Ouen sur Seine (93), ainsi que l'ensemble des documents afférents à ce marché public,

Précise, que le marché prend effet à compter de la date de démarrage indiquée par ordre de service. Il est conclu pour la durée nécessaire à la conception et au suivi de l'exécution des travaux,

Dit, que les dépenses liées à cette opération seront inscrites au budget primitif 2026,

Dit, que le présent acte est susceptible d'un recours qui devra être formé dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, auprès du Tribunal Administratif de Cergy Pontoise (la Cour Administrative d'appel compétente étant celle de Versailles) (Art. R 421.1 à 5 du Code de Justice Administrative).

Pour extrait conforme au registre

Fait à Béthemont-la-Forêt, le 11 décembre 2025

Didier DAGONET

Maire de Béthemont-la-Forêt

